

Registre STS

Numéro d'accréditation : STS 0626

Norme internationale : ISO/IEC 17025 : 2017
Norme suisse : SN EN ISO/IEC 17025 : 2017

COSC
Contrôle officiel suisse des
chronomètres
Avenue Léopold-Robert 65
2300 La Chaux-de-Fonds

Succursales
COSC – BO de Bienne
Solothurnstrasse 136
2504 Bienne

COSC – BO du Locle
Rue des Billodes 18
2400 Le Locle

COSC – BO de Saint-Imier
Rue Dr. Schwab 32A
2610 Saint-Imier

Responsable : Andreas Wyss
Responsable SM : Andreas Wyss
Téléphone : +41 32 913 80 78
E-Mail : a.wyss@cosc.swiss
Internet : www.cosc.ch
Première accréditation : 01.07.2016
Accréditation actuelle : 01.07.2021 au 30.06.2026
Registre voir : www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 01.12.2022

Laboratoire d'essais pour la mesure de l'intervalle de temps (montres, instruments horaires ou mouvements horlogers)

Produits, matériaux, domaine	Principe de mesure ²⁾ (caractéristiques, étendue de mesure, genres d'essais)	Méthodes d'essais, remarques (normes nationales et internationales, méthodes internes)
Intervalle de temps (montres bracelets et mouvements horlogers mécaniques à oscillateur balancier-spiral)	Méthode de vision industrielle avec équipements fixes et étendue de mesure de 1 minute	ISO 3159 : 2009 Méthodes de vision COSC n° 5, n° 7, n° 8 et n° 9.
Intervalle de temps (montres de poche mécaniques à oscillateur balancier-spiral)	Méthode de vision industrielle avec équipements fixes et étendue de mesure de 1 minute	Prescription COSC « Genre II » Méthodes de vision COSC n° 5 et n° 7

Registre STS

Numéro d'accréditation : STS 0626

Intervalle de temps (appareils horaires mécaniques en position fixe à oscillateur balancier-spiral)	Méthode de vision industrielle avec équipements fixes et étendue de mesure de 1 minute	Prescription COSC « Genre III » Méthodes de vision COSC n° 5 et n° 7
Intervalle de temps (montres bracelets et mouvements horlogers à quartz)	Méthode de vision industrielle avec équipements fixes et étendue de mesure de 1 minute	Prescription COSC « QUARTZ 2013GIVV1.4 » Méthodes de vision COSC n° 3 et n° 4

Toutes les méthodes d'essais sont appliquées dans chaque agence.